

M. D.C. XX.

466

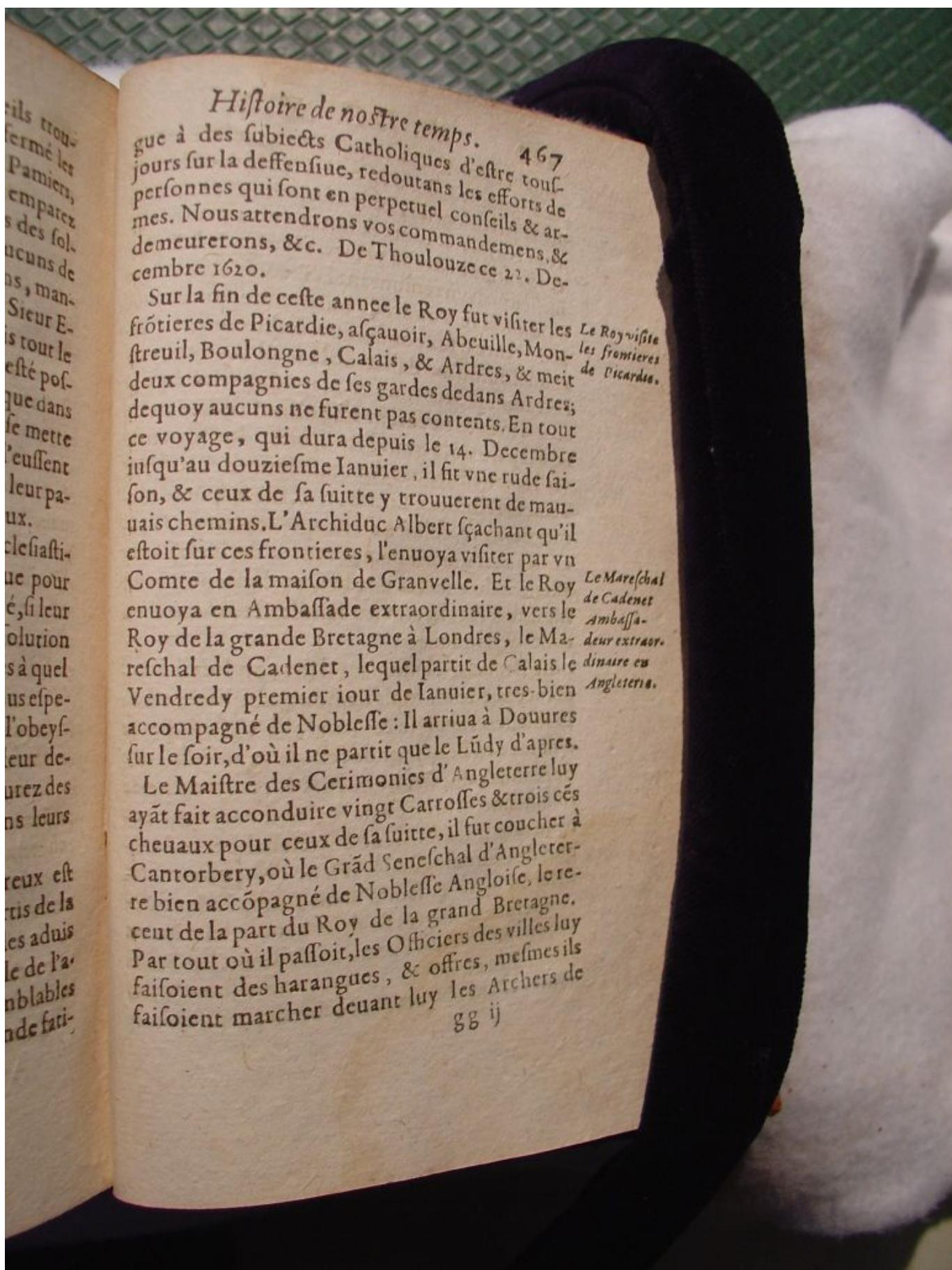
Désordres de  
ceux de la d.  
de Religion  
dans la Se-  
neschauſſe de  
Foix.

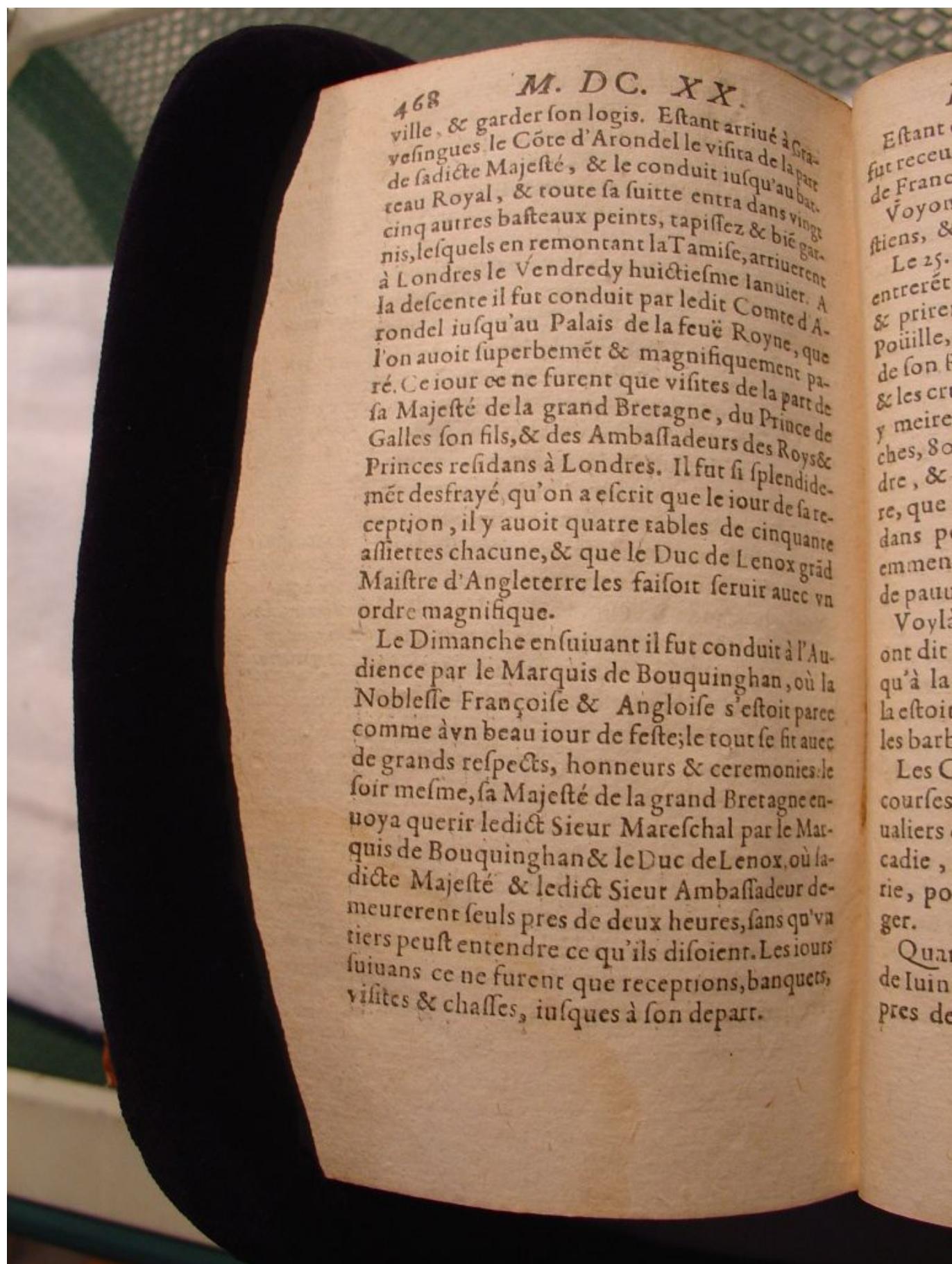
dans la Seneschauſſe de Foix de pareils trou-  
bles: Les 19. & 20. de ce mois , ils ont fermé les  
portes de ville à Saierdun, Cazères & Pamiers,  
pris & arresté les Catholiques, se sont empêtrés  
de quelques metayries , où ils ont mis des sol-  
dats sur le grand chemin , outragé aucun de  
voye & de faict , volé quelques passans , man-  
qué de surprendre la maison forte du Sieur E-  
vesque de Pamiers par escalade , & mis tout le  
pays en rumeur. C'est tout ce qu'il a été pos-  
sible de contenir la Noblesſe Catholique dans  
le plat pays , & empêcher qu'elle ne se mette  
par repprefailles à uſer de la force , & l'euffent  
faict , si on ne leur eust remontré , que leur pa-  
tience combleroit de blasme tels factieux.

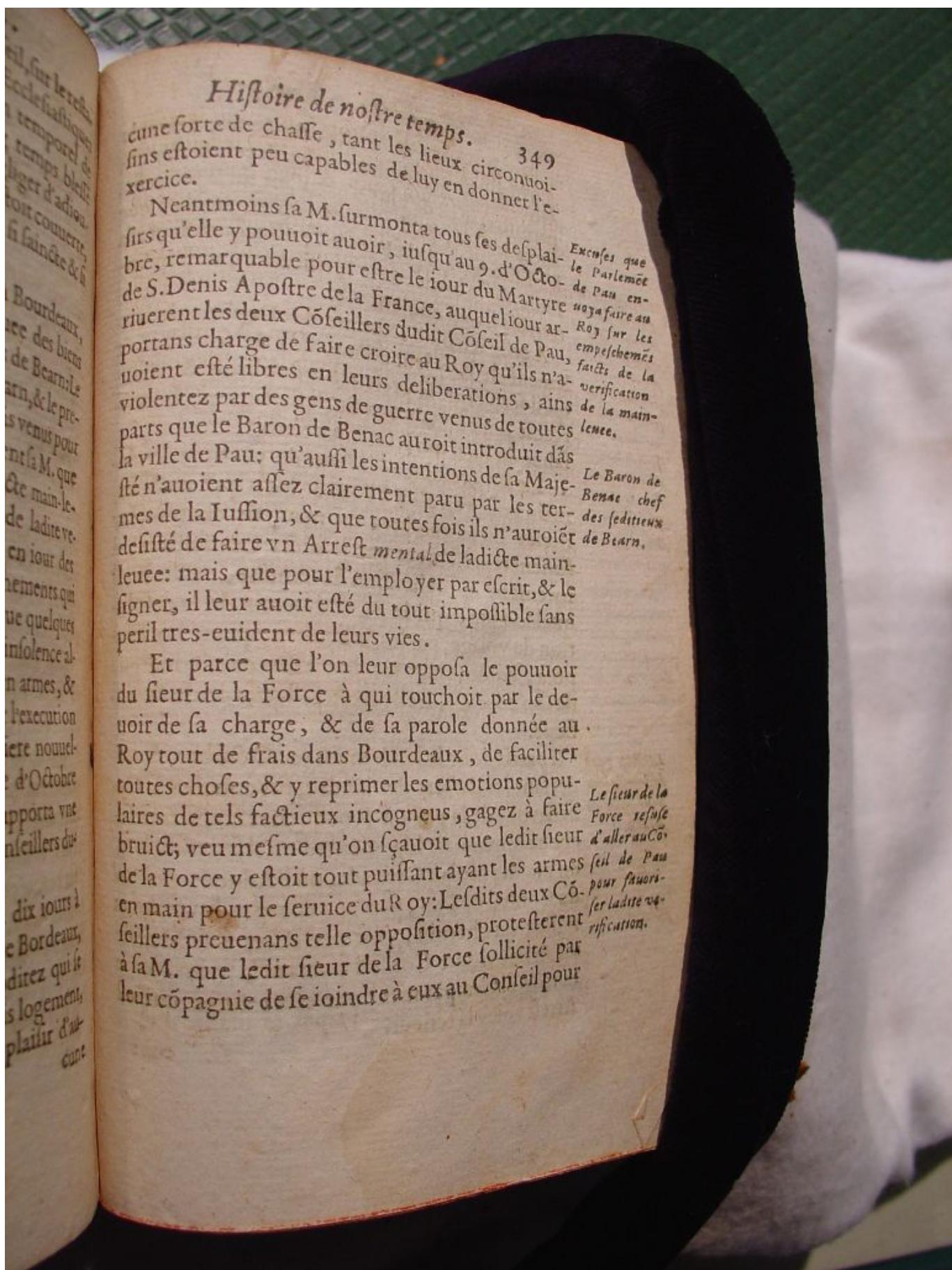
Cet arrest aussi commandé aux Ecclesiasti-  
ques de Montauban par la ville, n'est que pour  
exercer par les factieux quelque cruauté, si leur  
fantaisie se met à prendre quelque resolution  
furieuse, comme il est indicible iusques à quel  
point la mutinerie s'est soufleuee. Nous espe-  
rons de vostre Majesté qu'elle prescrira l'obey-  
fance plus ample pour les remettre en leur de-  
voir, & faire que vos sujets soient deliurez des  
inconueniens qui peuvent suyure dans leurs  
foibles & turbulentes resolutions.

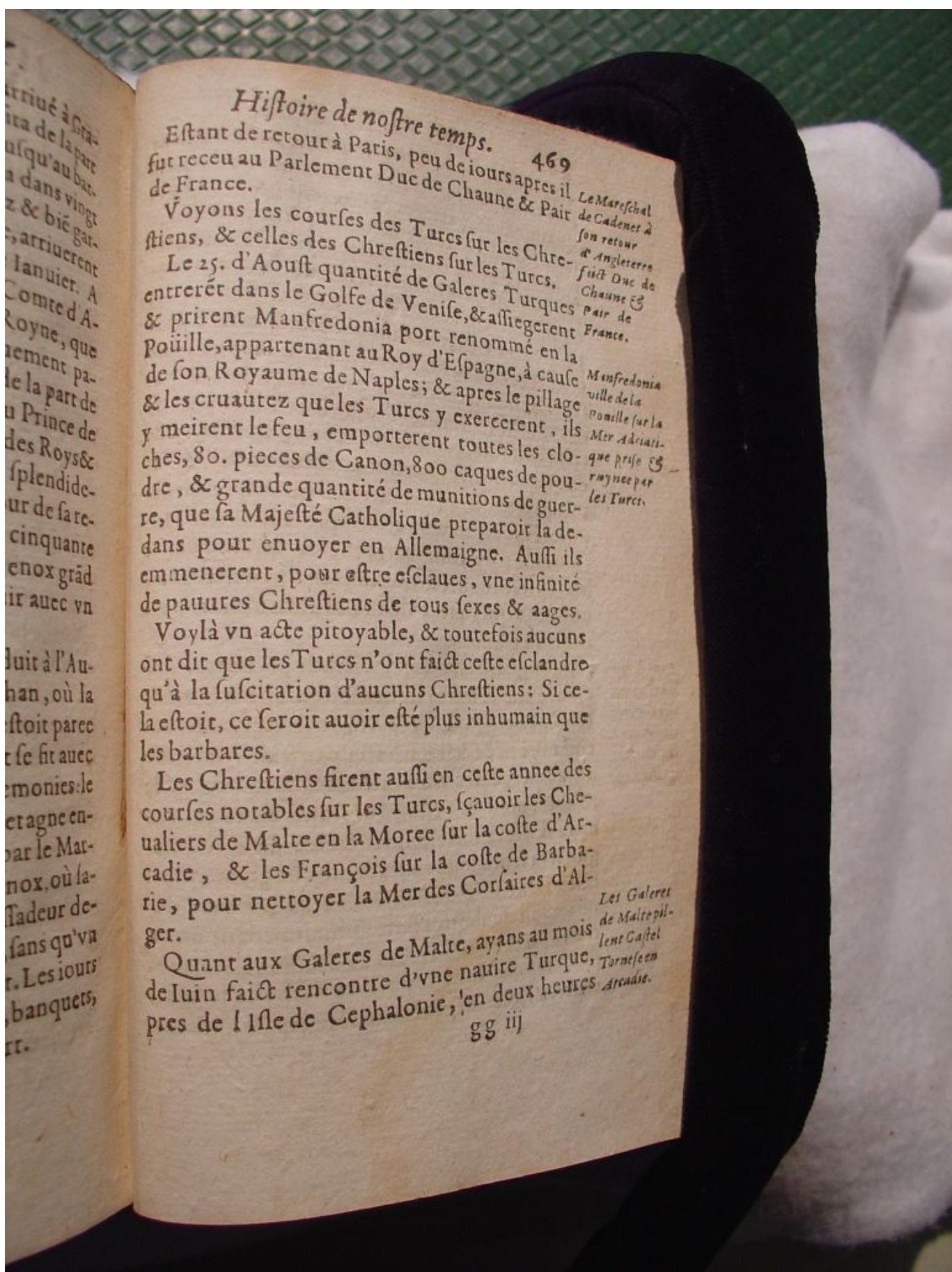
L'entreprise  
sur Nauar-  
reux sortie  
des Conseils  
de l'assem-  
blee de Mil-  
hau.

Leur fureur pour le faict de Nauarreux est  
grande, parce que les conseils sont sortis de la  
deliberation de Milhau: On en a eu les aduis  
certains , & on ne doute point que celle de l'a-  
bregé à Montauban , ne se porte à semblables  
entreprises. Ce pendant c'est vne grande fati-









M. DC. XX.

y dire son aduis, & autoriser de son exemple l'obeissance, non seulement auoit refusé d'y cô-  
paroistre: mais de plus, s'excusant sur sa foiblesse,  
auoir declaré, qu'il n'auoit peu empescher que  
les Estrangers de la Prouince n'accourussent à la  
foule sur le bruit de la verification, ainsi qu'an-  
tresfois ils en auoient vsé.

A ceste si froide response des Deputez du Par-  
lement, le Roy leur commanda de se retirer, &  
qu'il feroit que sa presence restabliroit & assen-  
reroit pour iamais aux Ecclesiastiques, la ioui-  
sance du bien qui leur appartenloit.

Le Roy resolut à l'instant de partir le lende-  
main pour s'en aller à Pau: & bien que mille di-  
uerses incommoditez du mauvais chemin lui  
fussent representees par lesdits Conseillers, il  
ny eust ny apprehension de famine, ny de peril  
quelconque, qui le peust diuertir de la resolution  
du voyage, par les difficultez qu'on lui pro-  
posa, comme iugeant vne entreprinse indigne  
de son courage, si elle n'estoit hazardeuse & dif-  
ficle.

*Le Roy part  
de Bourdeaux  
pour aller en  
Bearn.* Il partit donc le lendemain 10. Octobre, & tra-  
versant les deserts des landes, fut coucher à Ca-  
zenave, de la passa à Rocqueher aussi tres-fa-  
cheux & mauvais logement: d'où il se rendit le 13.  
du mesme mois à Grenade, où l'Aduocat general  
du Conseil de Pau, pensant rompre le voyage au  
milieu du chemin, vint presenter à sa Majesté  
vn Arrest dudit Conseil portant la main - leuee  
tant de fois auparavant par eux refusee, duquel  
Arrest voicy la teneur.

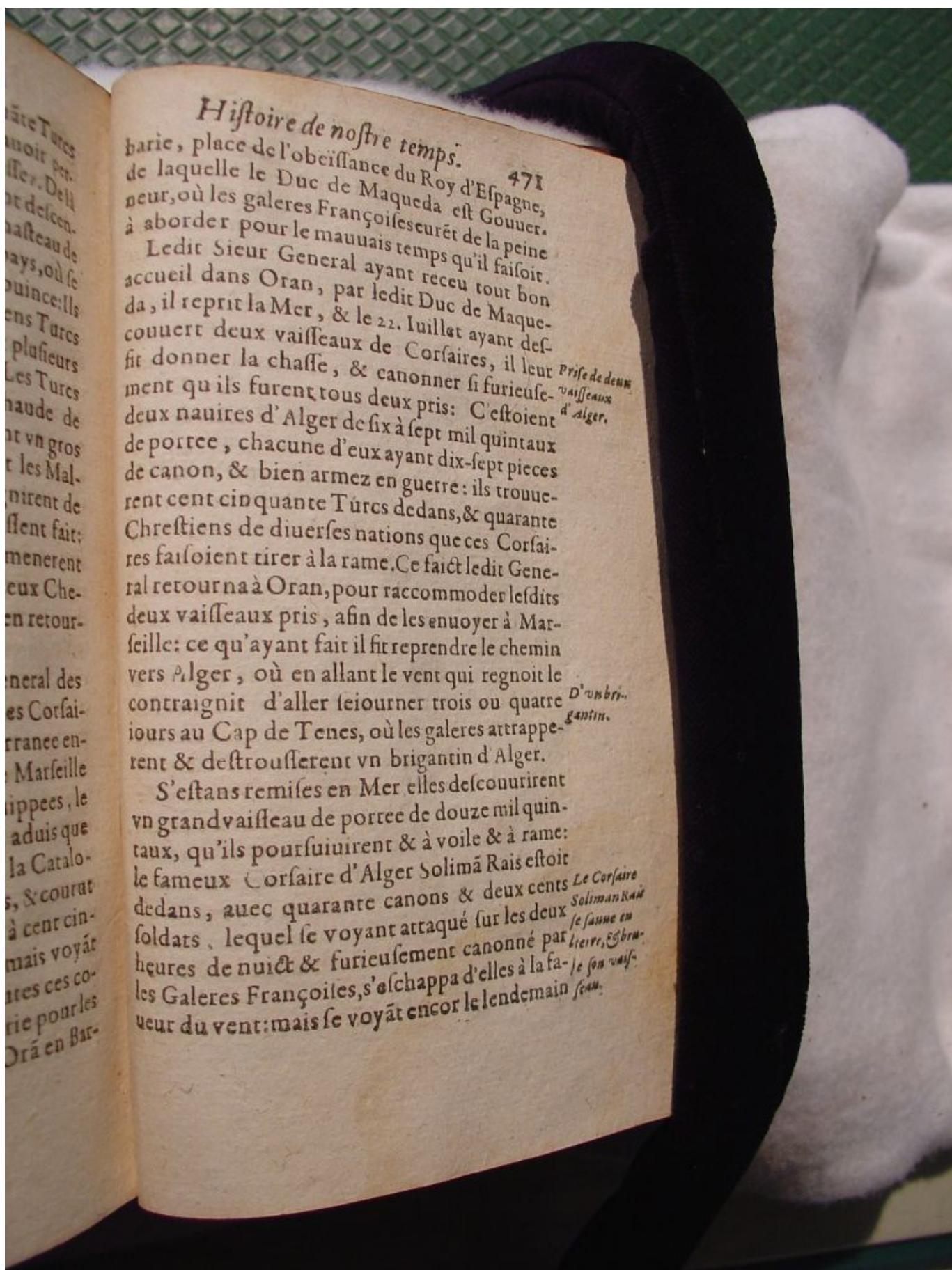
M. DC. XX.

470 de cōbat, & par la mort de cent cinquante Turcs ils s'en rendirent les Maistres, apres auoir perdu quinze soldats, & eu trente de blesse. Des tirans & costoyans l'Arcadie, ils feirerent descente en terre & allerent petarder le Chasteau de Tornese, qui est à deux lieuës däs le pays, où se tient la Douiane de la soye de ceste Prouince: Ils pillerent la ville, emmenerent quatre cens Turcs qui furent mis à la chaisne, & prirent plusieurs riches Marchands Iuifs prisonniers. Les Turcs des enuirons, eurent l'allarme si chaude de ceste descente, qu'ils firent incontinent vn gros de cinq cens cheuaux qui accōduirent les Maltois en leur retraiete, & les contraignirent de serrer leur butin plus viste qu'ils n'eussent fait: toutesfois ils l'emportierent & emmenerent leurs prisonniers, apres auoir perdu deux Cheualiers & quelques soldats: & ainsi s'en retournierent à Malte.

*Expedition  
du General  
des Galeres  
de France sur  
les Corsaires  
de Barbarie.*

Philippe Emanuel de Gondi, General des Galeres de France, desirant courir les Corsaires qui rauageoient sur la Mer mediterranee entre la Prouée & la Barbarie, partit de Marseille avec sept galeres bien armées & equipées, le 28 Iuin, mais sans estandart: Ayat eu aduis que ceux d'Alger rodoient les costes de la Catalogne, il fit tenir ceste route à ses galeres, & courut toutes les costes d'Espagne, iusques à cent cinquante mil du destroict de Gibraltar: mais voyat qu'il n'en auoit point rencôtré en toutes ces costes il resolut de passer vers la Barbarie pour les chercher, & pour ce il trauera vers Orâ en Bar-

barie,  
de laq  
neur, o  
à abo  
Led  
accuei  
da, il  
couuc  
fit do  
ment  
deux  
de po  
de ca  
rent c  
Chre  
res fa  
ral re  
deux  
scille  
vers  
cont  
iours  
rent.  
S'  
vn gr  
taux,  
le far  
dedai  
solda  
heure  
les Ga  
ueur a



M. DC. XX.

47<sup>e</sup> poursuiuy, il alla donner en terre, & craignant de tomber vif entre les mains des Chrestiens, il sortit de son vaisseau, & tous les Turcs qui estoient dedâs, puis il mit le feu aux munitions, & le fit sauter tout en l'air, tellement qu'il n'en demeura que la carcasse sur le riuage. Un autre vaisseau de Corsaires ayant descouvert lesdites Galeres qui alloient vers Alger, il inuestit comme l'autre cy-dessus en terre, mais elles empescherent qu'il ne fust brûlé comme celuy du Soliman Rais, & en tirent les munitions & l'artillerie, puis le mirent à fonds.

Depuis lesdites Galeres estâs à trente mil d'Alger, à l'attente des Corsaires qui y retournoient, un vent s'esleua si rude, qu'elles furent contraintes d'aller à Maillorque, & de la retraverser vers Barcelone, où le sixiesme d'Aoust ayant descouvert un Corsaire Turk qui estoit sur le point de prendre deux Barques de Marseille, venant de Lisbonne, elles se mirent à luy donner la chasse : ce que voyant il inuestit soudain en terre ; & les Corsaires qui estoient dedâs estans pris par les Catalonois, le General François les enuoya demander au Viceroy de Catalogne, lequel les luy feit rendre de courtoisie. Apres ce lesdites sept Galeres retournèrent à Marseille, ayant amené quatre vaisseaux des six qu'ils avoient veus en leur voyage, l'autre mis en fonds duquel on avoit retiré les canons & les munitions, & le sixiesme brûlé.

Retour à  
Marseille.

F I N.

